

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 266

présenté par  
Mme Oppelt  
-----**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 81, insérer l'alinéa suivant :

« S'agissant du projet de voie ferrée Centre Europe Atlantique, les travaux d'électrification de la ligne Nevers-Chagny, contrairement aux préconisations du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, seront engagés dès que les travaux de régénération de la voie seront terminés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'électrifier totalement la voie ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), donc la ligne Nevers-Chagny, avant 2037, à l'issue des travaux de régénération de la voie tels qu'envisagés dans le scénario 3 du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures. Cette électrification permettra d'une part de développer le transport des voyageurs et le transport de marchandises sur un axe est-ouest, et d'autre part, de proposer une réponse concrète aux enjeux environnementaux.

Ainsi, le développement du fret, depuis et vers les ports de l'Atlantique Nantes-Saint-Nazaire et la Rochelle, le développement de l'activité économique pour l'ensemble des entreprises situées de la Bretagne à la Nouvelle-Aquitaine, la possibilité d'envisager un nouvel itinéraire pour les transports entre la péninsule Ibérique et l'Europe du Nord et Centrale, la revitalisation économique des territoires tout le long de cette ligne et enfin la réduction de la consommation d'énergies fossiles sont autant d'arguments pour engager dans un délai raisonnable les travaux d'électrification de cette transversale ferroviaire.